

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 03 Novembre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 10 décembre 2015, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV de SICAV mixte à SICAV obligataire